

ASSURANCES PROFESSIONNELLES



ASSURANCE INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Élèves et enseignants des établissements
membres de la FFEA

ASSURANCE INSTRUMENTS DE MUSIQUE

UNE PROTECTION INTÉGRALE, PARTOUT DANS LE MONDE

Que vous soyez élève ou enseignant, nous vous proposons une assurance adaptée à vos besoins. Bénéficiez d'une couverture complète pour vos instruments contre tous les risques et déplacements en toute sécurité.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Le contrat groupe s'adresse aux élèves et enseignants des établissements adhérents à la FFEA.

POURQUOI CHOISIR VERSPIEREN ?

Avec plus de 30 ans d'expérience dans le secteur musical, nous offrons une expertise unique et des garanties adaptées à chaque musicien. Notre équipe spécialisée vous accompagne à chaque étape pour assurer vos instruments en toute confiance.

NOS POINTS FORTS



Sans franchise



**Remboursement
rapide**



**Déclaration de
sinistre 24h/24
en ligne**



**Prise en charge
des frais de
location d'un
instrument de
remplacement**

« J'ai déjà une assurance habitation pour la clarinette de ma fille, mais elle ne couvre pas les accidents. Avec l'assurance Verspieren, nous sommes protégés à 100 % contre tous les dommages, à domicile ou à l'extérieur, sans avance de frais »

**Paul, papa de Sarah,
élève en conservatoire**



PROTÉGEZ VOS INSTRUMENTS

UNE COUVERTURE COMPLÈTE CONTRE TOUS LES RISQUES

EN TOUS LIEUX :

À votre domicile ou pour tous vos déplacements en Europe ou dans le monde entier, notamment pour vos trajets en transport privé ou public, pendant les concerts, les répétitions, les stages ou en conservatoire...

POUR QUELS RISQUES ?

Nous couvrons vos instruments, vos accessoires et votre matériel de sonorisation pour tous les dommages. Nous assurons vos instruments et accessoires contre :



Bris accidentel



Dégâts des eaux



Incendie



Perte



Vandalisme



Vol

DES REMBOURSEMENTS RAPIDES ET SANS FRANCHISE

En cas de sinistre, faites la déclaration auprès de Verspieren dans les plus brefs délais. Envoyez le devis de remise en état et l'attestation de valeur établie par un professionnel ou la facture d'achat de moins de 3 ans : votre dossier sera traité immédiatement.

Pas de mise de fond à faire : Verspieren règle la facture dans sa totalité car il n'y a **pas de franchise** et peut le faire directement auprès du réparateur.

En cas de besoin, les frais de location d'un instrument de remplacement sont pris en charge. La dépréciation de valeur des instruments après accident est couverte.



DES TARIFS SIMPLES ET UNE SOUSCRIPTION FACILE

SOUSCRIPTION EN 1 CLIC



Entre la location de l'instrument et les frais de scolarité, j'avais peur des coûts supplémentaires.

Mais l'assurance Verspieren commence à 25 € par an et couvre même le remplacement de l'instrument en cas de dommage.

**Séverine, maman de Luna,
élève contrebassiste**

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Par téléphone:
01 49 64 10 01

Par e-mail:
musique@verspieren.com



TARIFS ANNUEL INDICATIFS:

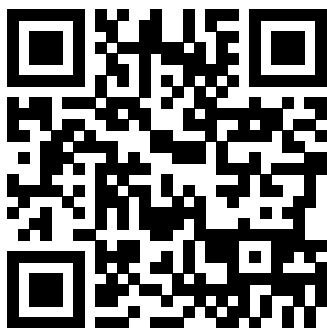
valeur assurée	FFEA 2025
0 - 600	25 €
601 - 1 000	32 €
1 001 - 1 500	40 €
1 501 - 2 000	47 €
2 001 - 2 500	55 €
2 501 - 3 000	62 €
3 001 - 3 500	70 €
3 501 - 4 000	77 €
4 001 - 4 500	85 €
4 501 - 5 000	92 €
5 001 - 6 000	105 €
6 001 - 7 000	116 €
7 001 - 8 000	124 €
8 001 - 9 000	132 €
9 001 - 10 000	139 €
10 001 - 11 001	147 €
11 001 - 12 000	154 €
12 001 - 13 000	162 €
13 001 - 14 000	169 €
14 001 - 15 000	177 €
15 001 - 16 000	184 €
16 001 - 17 000	192 €
17 001 - 18 000	199 €
18 001 - 19 000	207 €
19 001 - 20 000	214 €

Pour les valeurs supérieures à 20 000 €, contactez-nous au
01 49 64 10 01 ou par mail à
musique@verspieren.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

En ligne, souscription rapide sur :
www.federation-ffea.fr/assurances

Code **FFEAVERSPIEREN**



CONTACTEZ-NOUS!

01 49 64 10 01

musique@verspieren.com

ENSEMBLE, INVENTONS DEMAIN